

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR:

- ◆ Un plan de situation détaillé
- ◆ Un plan parcellaire
- ◆ Un plan de masse à l'échelle avec :
 - ☞ L'implantation précise de l'habitation
 - ☞ La position de filière d'assainissement (Prétraitement et traitement), et le rejet éventuel vers l'exutoire
 - ☞ Les voies intérieures et les aires de stationnement
 - ☞ L'emplacement de puits ou captages d'eau
- ◆ Une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement
- ◆ Un plan de distribution des pièces

SYNDICAT EAU 47

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

997, Avenue du Docteur Jean BRU

47031 AGEN cedex

☎ : 05.53.68.46.47

mail : spanc@eau47.fr

Accueil du Public et Permanence téléphonique

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00/ 14h00-17h00 (16h00 le vendredi)

Mme Caroline RICAU

M. Vincent DUBUS

M. Sélim BOSCH

M. Julien CAPPOEN

05 53 68 12 42

05 53 68 12 41

05 53 68 12 47

05 53 99 97 93



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF - SPANC

Cadre réservé au SPANC

Reçu le :

Formulaire de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome (DIDAA)

- ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (PCMI 12-2) DANS LE CADRE D'UN PC, DP OU PA (CONSTRUCTION NEUVE, EXTENSION OU CHANGEMENT DE DESTINATION)
- REHABILITATION OU CREATION D'UNE INSTALLATION (POUR HABITAT EXISTANT)
- MODIFICATION D'AVIS DE CONCEPTION

PROPRIETAIRE

NOM, Prénom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Code postal :..... Ville :.....

☎ ou ☎ :.....

E.mail :.....

PROJET

Adresse du lieu d'implantation de la filière d'assainissement (si différente de celle du propriétaire):

Références cadastrales (obligatoires) :

Section:.....

N° parcelle(s) :.....

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet,
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis de conception favorable du SPANC,
- A informer le SPANC avant le début des travaux selon les modalités précisées par le règlement de service du SPANC,
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC afin vérifier la bonne exécution des travaux
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment),
- A payer la redevance de Service Public d'Assainissement Non Collectif de 100 € à la délivrance de l'attestation de conformité (ou de non-conformité) du projet d'assainissement. Le paiement se fera directement auprès du Trésor public, après réception par courrier, de l'avis des sommes à payer.

Fait à..... le

Signature (obligatoire) :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maisons d'habitation Individuelle :

↳ Type de résidence :

- Principale secondaire location Occupation permanente
 Occupation temporaire

↳ Nombre de pièces principales déclarées* :

* au sens de l'article R. 111-1-1 du code de la Construction et de l'habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de service » (cuisine, salle de bain, buanderie...)

Bâtiment à usage professionnel

nature :
Nombre d'occupants :
Occupation : h/jour

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Terrain

Superficie totale de la (des) parcelle (s) :m²

Pente du terrain: < 5 % entre 5 et 10 % > 10 %

Terrain en zone inondable OUI NON Ne sait pas

Mode d'alimentation en eau potable de l'immeuble

- réseau public d'eau potable
 Alimentation privée : préciser.....

Présence d'un captage privé (puits, forage, prélèvement) d'eau à proximité des ouvrages d'assainissement ?

OUI NON

Si oui,

- Est-il déclaré en mairie ? OUI NON
– Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Niveau de la nappe dans le puits ou forage :

Destination des eaux pluviales

Les eaux de pluies se rejettent dans :

- fossé réseau pluvial ruisseau parcelle autre :

ⓘ Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

CARACTERISTIQUES DE L'ASSAINISSEMENT PREVU

- Le choix de l'assainissement doit faire référence aux conclusions de l'étude de sol réalisée à cette occasion
- En cas d'extension ou de réhabilitation, si vous souhaitez conserver votre assainissement, **cochez ici** et veuillez nous préciser les éléments conservés :

🔹 FILIERE CLASSIQUE:

Prétraitement et/ou traitement primaire

- Bac dégraisseur** volume :litres Collecte les eaux de cuisine
et /ou Collecte les eaux de salle de bain
- Fosse toutes eaux** volume :m³ (3 m³ minimum) (Collecte toutes les eaux usées de l'immeuble)
- Fosse septique** volume :m³ (1,5 m³ minimum) (Collecte uniquement les eaux des WC)
- Préfiltre** volume :litres
- Autre:**
- Toilettes sèches :**

Traitement

Tranchées d'épandage à faible profondeur

Longueur totale des tranchées :m

Nombre de tranchées :

Lit d'épandage à faible profondeur

Surface :m²

Largeur :m Longueur :m

Lit filtrant vertical

drainé

non drainé

Surface : m²

Largeur :m Longueur :m

Lieu de rejet des eaux traitées :

Lit filtrant horizontal

Surface : m²

Largeur :m Longueur :m

Lieu de rejet des eaux traitées :

Terre d'infiltration

non drainé

drainé

Surface au sommet :m²

Surface à la base :m²

🔹 FILIERE AGRÉÉE

Type : filtre compact

microstation

filtres plantés

Marque et modèle :

Capacité de traitement en EH* :

N° agrément ministériel :

Lieu de rejet des eaux traitées :

* Le dimensionnement de l'installation exprimé en Equivalents-Habitants (EH), doit être à minima égal au nombre de pièces principales au sens de l'article R. 111-1-1 du code de la construction et de l'habitation.